

Le rapport du HCI constate l'islamisation radicale et galopante de l'enseignement supérieur

On se souvient du fameux rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, dit « rapport Obin », qui dénonçait l'islamisation dans l'enseignement secondaire. Communiqué aux autorités en juin 1994, il fut immédiatement censuré et il a fallu attendre 7 mois pour le site de réinformation France-Echos le rende public dans son intégralité.

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rapport_obin.pdf

On se souvient du « rapport Denécé » sur l'islamisation galopante dans les entreprises privées et publiques. Ce document ayant été établi par le CF2R (Centre français de recherche sur le renseignement) qui est un organisme privé, il n'eût pas à subir la censure administrative et gouvernementale et fut publié en septembre 2005.

<http://www.cf2r.org/images/stories/RR/rr1-islam.pdf>

Un troisième rapport, cette fois sur l'islamisation dans l'enseignement supérieur et établi par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) a été communiqué au gouvernement lundi dernier. Bien qu'il soit marqué du sceau « *confidentiel* », la censure politiquement et islamiquement correcte n'a pas fonctionné. Ce rapport qui devait rester dissimulé au public a fait l'objet de fuites de la part de fonctionnaires courageux, et nous pouvons donc vous en livrer la version intégrale.

<http://ripostelaique.com/wp-content/uploads/2013/08/RapportHCI2.pdf>

Il faut tout de même noter que ce rapport rappelle que la sonnette d'alarme sur l'islamisation de l'enseignement supérieur fut tirée dès 2003-2004 par la Conférence des présidents d'université (CPU), soit à la même époque que les rapports Obin et Denécé, et que le gouvernement de l'époque n'en a eu cure.

http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/Laicite_Enseignement_superieur.pdf

Cela fait donc dix ans que des universitaires dénoncent l'invasion de l'islam politique et conquérant parmi les étudiants, et ni le gouvernement de droite de l'époque, ni le gouvernement de gauche actuellement au pouvoir ne s'en ont soucié. Les rapports s'entassent, et la Hollande a chargé son Observatoire de la laïcité de tuer dans l'œuf tout ce qui pourrait compromettre sa clientèle électorale musulmane ou qui pourrait donner des arguments à l'UMP et au Front national.

<http://ripostelaique.com/observatoire-de-la-laicite-un-machin-socialo-pour-enterrer-tout-debat-sur-lislamisation.html>

Venons-en maintenant au cœur du problème, c'est-à-dire à toutes les révélations factuelles du rapport du HCI. Nous en avons dressé la liste afin de vous épargner la lecture des 56 pages du rapport où ces faits sont noyés dans des considérations générales et des propositions.

Trois remarques préliminaires.

La presse a surtout retenu la proposition du HCI d'interdire les signes ostensiblement religieux dans l'enseignement supérieur. Certes l'invasion des hijjabs fait partie de toutes les opérations d'islamisation ou de réislamisation des intégristes musulmans (Iran, GIA algérien, Frères musulmans, UOIF, CCIF, etc.), mais ce n'est qu'une partie du problème comme nous allons le voir.

Le rapport dénonce aussi les atteintes à la laïcité de la part

d'intégristes chrétiens biblistes ou de juifs radicaux, en citant deux exemples : refus de l'enseignement de l'évolutionnisme darwinien au profit du créationnisme, et refus des cours du samedi matin. C'est certes condamnable, mais ce ne sont que deux gouttes d'eau par rapport à la marée islamique déferlante dont nous allons donner le détail.

Les musulmans de salon, dit « modérés », vont encore prétendre qu'il ne s'agit là que d'épiphénomènes isolés de la part de radicaux. Mais on connaît la musique : l'islamisation procède pas à pas, et développe sa conquête par de plus en plus de revendications et de manifestations publiques. L'invasion des hijjabs en est le meilleur exemple, mais on peut aussi citer la multiplication des demandes d'« accommodements raisonnables » partout dans la société civile, allant de la viande halal jusqu'à la prière ostentatoire. Il s'agit bien de grignoter peu à peu l'espace laïque pour imposer de plus en plus de normes de la charia.

Voici donc ce que révèle le rapport du HCI, se basant partiellement sur les constats de la CPU mais surtout sur ses propres auditions qui confirment la persistance et l'aggravation des problèmes. Pour résumer : *« demandes de dérogation pour justifier une absence, port de signes d'appartenance religieuse, actes de prosélytisme, récusation de la mixité tant au niveau des étudiants que des enseignants, contestation du contenu des enseignements, exigence de respect des interdits alimentaires, octroi de lieux de cultes ou de locaux de réunion à usage communautaire... »*

1. Les cours.

Difficulté qu'éprouvent les enseignants parfois à organiser des binômes d'étudiants des deux sexes pour des travaux de groupe.

Développement préoccupant de l'ostentation religieuse, en particulier vestimentaire tant de la part d'étudiantes que

d'étudiants.

Apparition de longues robes, référencées sur certains sites à caractère religieux sous le nom d'abayas (d'origine saoudienne...)

Des enseignants ont pu être empêchés de tenir leurs cours, de traiter certains auteurs, de commenter certains ouvrages au nom de convictions religieuses brandies avec fanatisme et sectarisme.

Dans une université, un professeur d'arabe et d'études islamiques était régulièrement interrompu par des étudiants se réclamant du salafisme lorsqu'il citait le Coran ; des tracts furent même diffusés pour contester son interprétation de ce texte.

Paris 13 : cas de neuf étudiantes refusant d'enlever leur voile islamique en sport pour cause de mixité des groupes. À la rentrée 2003, l'université a décidé de former un groupe uniquement féminin en course et gymnastique afin qu'elles acceptent d'ôter leur voile islamique pour assister au cours.

Dans cette même université se posaient des problèmes de circulation de tapis de prière pendant les cours.

Des professeurs sont récusés au nom de principes religieux jugés supérieurs à toute autre parole par un certain nombre d'étudiants.

Leurs choix pédagogiques sont contestés au nom de la religion et du caractère supposé sacré, à leurs yeux, de certains écrits.

Des écrits de Voltaire, de Pascal ou de Camus peuvent être rejetés.

Une enseignante de sociologie d'une université francilienne est confrontée dans ses cours à la présence massive d'étudiantes voilées, regroupées au premier rang, qui

l'écourent en effet, mais à seule fin de surveiller ses paroles et réagir au moindre propos qui leur déplairait.

2. Les examens.

Des étudiantes sont recouvertes du hijjab (y compris au Baccalauréat), ce qui empêche les surveillants de vérifier si elles ne cachent pas des écouteurs pour tricher. (Rappelons qu'une fraude massive de ce type avait été découverte lors des sessions du Baccalauréat à Kairouan en Tunisie...)

Des étudiants posent ostensiblement sur la table le Coran et le consultent.

D'autres déploient leur tapis de prière en cours ou en session d'examen.

Récusations d'examineurs d'un autre sexe, au nom de la religion.

Des étudiants inscrivent sur leurs copies des invocations islamiques, et en cas de mauvaise note, crient à la discrimination religieuse en prétendant qu'on les aurait saqués à cause de ces invocations.

Demandes d'absences aux examens lors des jours de fêtes religieuses mais également les vendredis après-midi.

3. La vie étudiante.

Aucune réglementation ne codifie la réalisation des cartes d'étudiants, où donc les étudiantes peuvent produire des photos avec des voiles ne permettant pas leur identification.

Stands diffusant des brochures créationnistes.

Emergence d'associations étudiantes communautaristes qui militent pour des droits particuliers et sur des motifs identitaires.

Par exemple les Etudiants musulmans de France (EMF), affiliés

à l'UOIF elle-même branche française de l'internationale des Frères musulmans.

L'EMF s'est fait connaître en appelant au boycott des cafétérias non halal de Lille 3.

Certaines associations sont parfois des « cache-sexe » d'organisations confessionnelles, voire cultuelles.

Demandes de locaux, manifestations, meetings ou débats politico-religieux, organisés dans les locaux des établissements et pouvant troubler l'ordre public.

Le Président de l'Université de Toulouse² – Le Mirail a annulé une réunion de nature politique qu'il avait, dans un premier temps, accepté d'accueillir dans un amphithéâtre de son université, car cette dernière risquait de troubler l'ordre public. Les organisateurs avaient en effet prévu d'accueillir un dirigeant du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), mouvement classé sur la liste officielle des organisations terroristes du Canada, des États-Unis et de l'Union européenne.

A Nanterre, les couloirs de certains bâtiments ont été investis par une association étudiante. Elle y a installé des postes de télévision et diffusé, sans aucune autorisation, des vidéos tirées des images de propagande du Hamas, organisation terroriste filiale des Frères musulmans.

Des locaux attribués officiellement ou accaparés par des associations ont pu se transformer, à l'occasion, en lieux de culte.

Certains syndicats étudiants qui ont clairement fait des choix communautaires voire communautaristes ne proposent plus qu'une restauration confessionnelle dans leurs locaux.

A l'Université Lille 1, les élections ont opposé deux listes. Des listes d'enseignants, de personnels non enseignants et

d'étudiants, fortement teintées de communautarisme, se sont présentées aux élections. La liste étudiante a reçu le soutien de l'EMF Paris qui a envoyé un certain nombre de ses étudiants afin d'organiser le blocage de l'accès au bâtiment où se tenaient les élections. L'objectif clairement affiché était de faire pression sur les étudiants supposés de confession musulmane pour les inciter à voter en faveur d'un des deux candidats.

Projets « culturels » dissimulant un projet culturel financés par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

4. Les CROUS.

Affaire de la Résidence universitaire d'Antony. Dans les années 80, des étudiants de cette résidence s'y sont vus attribuer un espace collectif, qu'ils ont transformé au fil du temps en mosquée. De nombreuses personnes extérieures à la cité universitaire y avaient leurs habitudes. Rapidement, l'administration elle-même n'avait plus accès à ce local, les serrures ayant été changées par les occupants. Etaient annexées à la salle de prières une « salle des sœurs » – réservée comme son nom l'indique aux femmes – ainsi qu'une école coranique. Les commodités avaient été transformées en salle d'ablutions.

En 2003, des étudiants EMF organisaient, à Grenoble, des ruptures du jeûne pendant le mois de Ramadan dans des salles d'activités culturelles du CROUS.

Plus récemment, à l'INALCO (Institut National des Langues et Cultures Orientales), la cafétéria s'était un temps dotée d'un présentoir réservé à la nourriture halal.

Conclusion

Evidemment, ces quelques exemples cités par le rapport du HCI ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Nous savons

désormais comment opèrent les islamistes, par peau de léopard, créant des brèches ici où là puis les élargissant de plus en plus. C'est une technique connue qui permet de grignoter de plus en plus de territoires perdus de la République. C'est ce que dénonçait aussi le rapport Denécé sur les entreprises : des secteurs entiers sont maintenant aux mains des barbus qui y font régner leur loi (manutention dans la grande distribution, bagagistes de Roissy, services après-vente d'opérateurs téléphoniques, etc.) Ce qui se passe dans l'enseignement supérieur est exactement du même type : une conquête organisée par les réseaux de l'islam politique, depuis les Frères musulmans jusqu'aux salafistes en passant par les prières de rue et le palestinisme.

Il faut donc mettre un coup d'arrêt définitif à ce jihad de basse intensité contre la France et les Français. Notre rôle est de le dénoncer, mais également de pointer l'incurie des décideurs politiques, que ce soit sous Chirac, sous Sarkozy ou sous Hollande. Il nous faut également passer à l'action : d'une part ne plus accorder un seul de nos suffrages aux islamo-collabos, d'autre part mener une guerre de terrain contre les fous d'Allah dans tous les domaines de la société civile. Nous devons protéger notre identité, notre art de vivre et nos valeurs face à cet islam qui veut nous imposer sa charia.

Roger Heurtebise